

*Vers de G. Aubert avocat en la Court de Parlement de Paris, à Monseigneur le Chancelier de l'Hospital. Avec la Traduction Latine de Scevole de Sainte Marthe Loudunois. S. l. n. d.*¹

Source : Scévole de Sainte-Marthe, *OCI*, éd. Jean Brunel, Genève, Droz, 2010, p. 157 et suiv.

Autre édition : *Scaevolae Sammarthani consiliarii Regis, et Aerarii apud Pictones antigraephei, Poëtica paraphrasis in sacra cantica.* Lutetiae. Ex Officina Federici Morelli Typographi Regii. 1575. [variantes non mentionnées ici]

**VERS DE G. AUBERT
ADVOCAT EN LA
COVRT DE PARLE-
MENT À PARIS**

**A MONSEIGNEVR DE L'HOSPITAL,
CHANCELIER DE FRANCE**

La prompte renommee ayant en diligence
Publié que les seaulx souverains de la France
Vous estoient ordonnez², le peuple qui l'ouït
Rendit graces à Dieu, en Dieu se resjouit :
Non certes sans raison, car il eut tesmoignage
Que la vertu regnoit encores en nostre aage,
Et qu'on ne donnoit plus tels souverains honneurs
A gens qui n'excelloient qu'en brigues & faveurs.
Car bien qu'ès courts des Rois une petite absence
Cause le plus souvent une longue oubliance,
De vostre devancier la mort si tost n'advint,
Que de vostre renom un chacun se souvint,
Lorsque bien loing d'icy la tressage Princesse
Tante de nostre Roy, vous occupoit sans cesse
Dans Nice à son conseil. Vous estiez lors absent,
Mais vos rares vertus vous rendoient present.
(v. 1-16)

[...]

**AD AMPLISSIMVM
VIRVM MICHAËLEM
HOSPITALIVM, GALLIA-
rum Cancellarium, G. Alberti³ cau-
sarum in Curia patroni Carmen,
Latine redditum a Scaeuola
Sammarthano**

Postquam fama volans lætis rumoribus vrbes
Impleuit nostras, summum tibi nuper honorem
Delatum, & summi curam cecidisse sigilli,
Tum populus cœpit lætari, & reddere grates
Cælicolum Regi, cui nunc sua Gallia curæ.
Nec sane immerito, siquidem res ipsa docebat
Virtutem nostro sua tempore regna manere.
Vt non iam immeritis cumulentur honoribus illi
Quos sola ambitio, vani quos sola fauoris
Aura docet rerum summa ad fastigia niti.
Nempe aberas procul Allobrogum Ligurumque per vrbes,
Sollicitumque suis vnam de rebus habebat
Margaris illa sui rarissimus vnio sæcli.
Et licet interdum eueniat regalibus aulis,
Vt breuis absentum mora longa obliuia ducat,
Vt tamen in tali qui te præcessit honore
Defunctus vita senior iam morte quieuit,
Extemplo occurris dignissimus omnibus vnus
Sustineas tantæ qui pondera molis, & absens
Ipse locis, clara præsens virtute manebas.
(v. 1-20)

¹ « Le poème de Guillaume Aubert [...] n'est pas daté, mais comme il a été composé pour féliciter son destinataire de sa récente élévation au titre de chancelier de France, on peut penser qu'il fut écrit au cours du printemps ou de l'été de 1560. » (présentation du texte par Jean Brunel, p. 153)

² « Le chancelier François Olivier mourut le 28 ou le 30 mars 1560 ; les lettres de provision de Michel de L'Hospital sont datées du 30 juin et furent enregistrées en Parlement le 2 juillet. Mais sa nomination fut certainement connue dès le mois d'avril » (note de l'éd. Jean Brunel)

³ « les relations qu[e la traduction] révèle entre Scévole de Sainte-Marthe et Guillaume Aubert semblent confirmer que c'est grâce au second que notre poète fut introduit dans le groupe des amis de Joachim du Bellay, récemment disparu.

Guillaume Aubert, né vers 1534, donc à peu près le contemporain de Scévole, avait été, selon les biographes de celui-ci, l'un de ses premiers condisciples à Paris. De toute façon il était poitevin (son père avait été le premier président du Présidial lors de sa création ; il fut lui-même anobli en 1583 par Henri III sous le nom de "Seigneur de Massougnes") ; Sainte-Marthe et lui se sont peut-être retrouvés à Poitiers au cours de leurs études de droit. En tout cas il n'est pas étonnant de voir Scévole en relations avec lui dès son arrivée à Paris. Roche-Maillet dit que c'est grâce à Aubert que le Loudunais devint l'ami de Dorat, Ronsard, Baïf, Belleau et Passerat [Roche-Maillet, *Vie de Sc. De Sainte-Marthe*, p. 197-198]. Bien entendu, Guillaume Aubert était aussi lié avec d'autres amis de J. du Bellay, comme Olivier de Magny, Jean de Morel et Michel de L'Hospital. Avant de devenir en 1580 avocat général à la Cour des Aides, il était depuis 1553 avocat au Parlement de Paris. » (présentation du texte par Jean Brunel, p. 151-152)

Tous hommes de vertu s'esjouissent de voir
Qu'ils ne sont abusez en ce constant espoir
Qu'ils avoient, & auront, que dessoubz vous la France
De ses mal-heurs passez prendra quelque allegeance.
Vous le sçauvez bien faire, & pour ce maniment,
D'ailleurs il ne vous fault prendre advertissement
Que de la grave, docte & sainte Poësie,
Dont toute nostre Europe est par vous enrichie.
Vous y avez traicté, quels edits, quelles loix,
Quels arts, & quelles mœurs, les Princes & les Roys
Se doibvent establir, entretenir, & suyvre,
A fin qu'avec leur peuple heureux ils puissent vivre.

Ce fut vostre Morel, des bons esprits l'honneur,
Leur père nourrissier, leur support, leur bon-heur,
Duquel le docte advis joint à la prevoyance
Du tres sain jugement autheur de la prudence,
Descouvrit le premier les dons tresprecieux
Que vous aviez receus d'Apollon & des cieux.
Premier il recogneut la tresheureuse source,
Dont voz Muses prenoient leur immortelle course :
Et prevoyant le fruict que la France en prendroit,
Il previt les honneurs qu'elle vous en rendroit.
De luy premier encor' voz Muses bien-heurees
Des leur commencement se veirent honnorees.
Et leur environnant le chez de lauriers vers,
Premier il les mena par maints aspres deserts
Devant la Majesté de la grande Duchesse
Minerve de la France, & du Piedmont Princesse.
Encores se meit il en extreme devoir,
Et veilla par maints ans pour mieulx les faire voir
Aux Princes, aux Seigneurs, & à toute la France,
Et mena ses desseings avec telle constance
Qu'il surmonta l'envie, & ses malings efforts,
Ne cessant d'extoller voz celestes thresors,
Jusqu'à ce qu'il eust veu les plus grands personnages
De ce siecle, admirer avec luy voz ouvrages,
A fin que le doux fruict qui nous en estoit deu
Fust par nous recueilly, sans demeurer perdu,
Et que vostre vertu comblant son excellence
Receut, comme elle a faict, condigne recompense.
(v. 183 – 222)

[...]

Iamque adeo, vt quisque est sanctæ virtutis amator,
Gaudet ita, & voti compos pia numina adorat,
Quod minime de te fuerit spe lusus inani,
Dum fore sperat vti post tot discrimina rerum,
Te patriæ fessis videat succurrere rebus.
Quod præstare tibi facile est, minimique laboris,
Nec longe has artes vt perdocearis, abibis :
Sufficient tibi quæ doctis præcepta notasti
Carminibus, dio plenus dum numine cantas
Quæ Reges deceant artes, quæ deinde statuta
Conueviat, moresque sequi, quas condere leges,
Seque suosque beent tranquillæ vt munere vitæ.

Morellus tuus Aoniæ prima illa cohortis
Gloria, doctorumque pater, spesque optima vatum,
Agnouit primus, quo mentis acumine pollet,
Quam tibi diuinos afflaret Musa furores,
Et tua tam sacro manarent dulcia fonte
Carmina, venturumque tibi præsensit honorem.
Ille tuas primum studio maiore Camœnas
Excoluit bonus, & præcinctas virgine Lauro
Tempora, per loca senta situ, perque aspera saxa
Eduxit, pulchisque oculis, pulchroque beaut
MARGARIDOS tandem vultu, nec deinde remisit
Susceptum semel officium, multosque per annos
Curauit vigil hoc vnum, quæ docta canebas
Carmina, principibusque viris, totique paterent
Vt patriæ manifesta : neque hunc sua cura fefellit,
Fecit enim tandem meritis dum laudibus vsque
Ingenio tot parta tuo monumenta celebrat,
Vt quæ iam pridem mirari cœperat ipse,
Mirari inciperent studiis communibus omnes.
Officiumque duplex patriæque, tibi que rependit :
Hinc etenim gratos decerpsit Gallia fructus,
Hinc tibi partus honos, quem nulla aboleuerit ætas.
(190 - v. 223)